



PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

Conseil communautaire du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six du mois de juin à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le dix-neuf du mois de juin 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de DIGNE-LES-BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente.

Étaient présents :

ACCIAÏ Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOURJAC Bruno, CAZERES Benoît, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COMTE Jean-Paul (à partir du rapport n°3), COSSERAT Sandrine (pour les rapport n°1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29), DEORSOLA Jean-Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie-Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°7), TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo.

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BOYER Christian a donné pouvoir à SUAU Pierre

Étaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à KUHN Francis
AUZET Guy a donné pouvoir à ISOARD Christian
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CHALVET Gilles a donné pouvoir à HONNORAT Michèle

COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à CAZERES Benoit (pour les rapports n° 7 à 22 – n°25 à 27 – n°30 à 34)
 COUTON Marie-Rose a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
 DECROIX Hugo a donné pouvoir à AUDRAN Michel
 DE SOUZA Benoit a donné pouvoir à PAIRE Marie-Claude
 DOMINICI Pascale a donné pouvoir à VIVOS Patrick
 MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
 MOULARD Damien a donné pouvoir à PEREIRA Georges
 MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine (pour les rapport n°1 à 6, puis n°23, 24, 28 et 29)
 PARIS Mireille a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
 SEVENIER Jean a donné pouvoir à MOLINARI Frédéric
 SOLTANI Boulares a donné pouvoir à SANCHEZ Pierre Bernard

Étaient excusés :

BALIQUE François
 BASSET Françoise
 BERTRAND Philippe
 ESTIENNE Claude
 FIGUIERE Marie-José
 FLORES Sylvain
 JOUVES Marc
 LAQUET Laura
 PELESTOR Michel
 REBOUL Childéric
 RICHAUD Véronique
 RISSO Gilbert
 SEJOURNE Daniel
 UGHETTO Wendy
 URQUIZAR Danièle

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

☆☆☆

La séance est ouverte à 17 h 30 par Mme Patricia Granet-Brunello

Mme GRANET-BRUNELLO.- Nous ouvrons ce conseil communautaire.

Madame Patricia Granet-Brunello procède à l'appel nominatif des conseillers communautaires.

Je vais vous demander de désigner un secrétaire de séance et je fais appel à candidature. Y a-t-il un candidat pour être secrétaire de séance ?

Gilbert Renaudo s'est proposé. Êtes-vous tous d'accord ?

[Accord de l'ensemble des conseillers communautaires.]

Je vous remercie.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024

Je vais vous demander d'approuver le procès-verbal du conseil du 10 avril 2024. Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce PV ?

Si ce n'est pas le cas, je vous le propose au vote.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions

- 010 - Convention de « Prêt à usage » dans le cadre de l'installation d'équipements liés aux activités de pleine nature et à la mobilité sur du domaine communal privé de la commune de Marcoux.
- 011 - Conclusion d'une convention de mise à disposition de salle avec le Centre Culturel René Char dans le cadre d'un spectacle clôturant la résidence d'auteur-illustrateur jeunesse portée par le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération.
- 012 - Défense des intérêts de la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération pour les travaux du SPA Thermal.
- 013 - Convention de mise à disposition de locaux Maison France Services Château-Arnoux-Saint-Auban à la structure Espace Collaboratif Equitable de Malijai.
- 014 - Convention de mise à disposition de locaux Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-de-Haute-Provence.
- 015 - Avenant au Procès-verbal de mise à disposition de biens par la commune de Moustiers-Sainte-Marie à Provence Alpes Agglomération.
- 016 - Convention de partenariat entre Provence Alpes Agglomération - Ecole d'art idbl et la communauté de communes Alpes Provence Verdon.
- 017 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services de Château-Arnoux-Saint-Auban au GRETA Alpes Provence.
- 018 - Convention de mise à disposition des locaux de la Maison France Services à Château Arnoux Saint Auban avec l'Agence Locale de la Transition Energétique.
- 019 - Contrat de location d'un bureau sis au 60 boulevard Gassendi à Digne-les-Bains aux fins de local syndical.

Liste des marchés conclus

Marchés conclus du 1er avril 2024 au 1er juin 2024

Date de notification	Désignation	Forme du marché	Titulaire(s)	Montant HT	Observations
04/04/2024	Réhabilitation et/ou extension de réseaux et ouvrages d'eau potable et d'assainissement Communes de Digne-les-Bains, Peyruis et Malija	MAPA TRAVAUX	Lot 1 : Rénovation du collecteur d'assainissement des eaux usées du ravin du MARDARIC et création d'un poste de refoulement sur la commune de PEYRUIS : PARRAUD TP	Montant : 224 339,25 €	
			Lot 2 : Travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'eaux usées et d'un poste de refoulement au quartier les granges sur la commune de MALIJAI : DURANCE TRAVAUX	Montant : 106 603,50 €	
			Lot 3 : Déplacement des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre du déplacement du pont des arches à Digne-les-Bains : COLAS AGENCE COZZI TP	Montant : 467 935,00 €	
24/04/2024	Fourniture, installation, location & dépose de bâtiments modulaires à usage de crèche temporaire de Moustiers-Sainte-Marie	MAPA FCS	LOXAM MODULE	Montant : 143 485,78 €	

Mme GRANET-BRUNELLO.- Avez-vous des questions sur les décisions ou sur les marchés ? *[Pas de question.]*

Nous allons examiner les délibérations. Je vous demande d'être synthétique, de résumer et de ne pas faire des lectures intégrales des rapports. Tout le monde les a eus et a pu en prendre bien connaissance. Je vous demande d'aller directement aux propositions de décision.

Je donne la parole à Marc Bondil pour les budgets eaux et assainissement, l'extinction de créances et admission en non-valeur.

◆◆◆

1. Budgets eau et assainissement - Extinction de créances et admission en non-valeur

Monsieur Marc Bondil rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir.

Conformément à la législation, l'irrecouvrabilité des créances, notamment les factures d'eau et d'assainissement, s'impose à la collectivité et au comptable, et elles ne figurent plus sur la liste des non-valeurs.

Par ailleurs, le comptable public a transmis des listes de créances irrécouvrables pour la régie de l'eau et de l'assainissement. Ces listes ont été examinées et n'appellent pas d'observation.

Le conseil d'exploitation des régies eau et assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 14 juin.

Il est proposé :

- d'enregistrer l'extinction des créances d'usagers suite aux décisions de la Commission de surendettement de la Banque de France pour un montant total de 14 483,40 euros TTC pour le budget annexe de l'assainissement et 23 038 euros TTC pour le budget annexe de l'eau.
- d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables d'usagers pour un montant total de 13 163,90 euros TTC pour le budget annexe de l'assainissement et de 16 509,39 euros TTC pour le budget annexe de l'eau.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous procédons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Nous allons passer maintenant à la décision modificative numéro 1.

◆◆◆

2. Décision Modificative N°1

Monsieur Marc Bondil rapporte :

L'exécution du budget de l'exercice 2024 nécessite quelques ajustements.

Je vous propose la décision modificative suivante :

Budget général

Section de fonctionnement

- Il y a eu une régularisation des fractions de la TVA perçues en 2023, les crédits au compte 014 (atténuation de recettes) doivent donc être augmentés.

- La Région a rejeté tardivement les titres émis en 2023 par Provence Alpes Agglomération pour la participation de cette dernière au coût d'exploitation des lignes de Riez et de Sisteron (lignes non doublées), il convient de réduire le titre émis en 2023 pour la ligne Riez (augmentation des crédits inscrits au chapitre 67) et d'augmenter le titre émis pour la ligne Sisteron (crédits au chapitre 74).

Section investissement

- Il convient de prévoir les crédits relatifs à l'aménagement du site Géoparc du Bois noir sur la commune de Turriers, le montant étant intégralement remboursé par la Communauté de communes du Sisteronnais-Buech en opération sous mandat et non en travaux propres à Provence Alpes Agglomération.

- Il convient aussi d'abonder en recettes et en dépenses la subvention perçue de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à reverser aux communes bénéficiaires du projet.

Si l'on reprend le tableau sur le fonctionnement en deuxième page, il faudrait donc créditer :

- ♦ le compte 67 pour 30 000 euros ;
- ♦ le compte 014 pour 44 461 euros - la fraction de TVA en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- ♦ le compte 014 pour 18 032 euros - la fraction de TVA perçue en remplacement de la CVAE.

Il convient de prendre ces sommes dans le poste électricité que nous avons peut-être un peu trop budgété.

Il y a donc un différentiel de 4 000 euros. En contrepartie, dans le compte 74, vous voyez la régularisation 2023 de la participation Région transport pour 4 000 euros.

Je vous propose d'équilibrer ces comptes, c'est un jeu d'écriture comptable pour 4 000 euros de chaque côté.

En ce qui concerne la section d'investissement, nous faisons «boîte aux lettres», parce que ces communes ne sont pas dans l'agglomération : nous encaissons et nous reversons, et vice-versa.

Le compte 458 pour 100 000 euros (Opération 40+400 bâtiments) et pour l'opération Géoparc Bois noir, 60 000 euros.

Nous avons exactement les mêmes imputations que ce soit en dépenses et en recettes pour 160 000 euros en globalité.

Sur les budgets eau et assainissement, les crédits de travaux sont diminués pour augmenter les crédits d'admission en créances en non-valeur et de créances éteintes.

C'est exactement ce qui est en lien avec la précédente délibération.

Le conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement a donné un avis favorable sur le projet de décision modificative ci-dessous lors de sa réunion du 14 juin 2024.

Budget annexe régie assainissement

On diminuerait le 2315-Travaux de 19 000 euros. Nous diminuons également la section à l'investissement de 19 000 euros.

Par rapport à ces créances recouvrables que nous avons vues à peine, nous abonderions le compte 6541-créances admises en non-valeur pour 9 000 euros et le compte 6542-créances éteintes pour 10 000 euros.

En recettes, nous diminuerons le « virement de la section de fonctionnement », comme nous l'avons de l'autre côté, pour 19 000 euros.

Budget annexe régie de l'eau

Le compte 2315-Travaux en cours serait diminué de 30 000 euros. Nous diminuerions également le « virement de la section d'investissement » pour 30 000 euros. Nous retrouvons les 6541 et 6542 qui sont des créances admises en non-valeurs et éteintes pour respectivement 12 000 euros et 18 000 euros.

En contrepartie, nous diminuerions le « virement de la section investissement » de 30 000 euros pour arriver à un montant équilibré sur les deux tableaux.

Je vous propose d'approuver la décision modificative ci-dessus.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Marc.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Sinon nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Marc Bondil pour le retour de patrimoine à la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban : ferme Font Robert et espace les Salettes.

◆◆◆

Monsieur Jean-Paul Comte entre en séance.

3. Retour de patrimoine à la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban : ferme Font Robert et espace les Salettes

Monsieur Marc Bondil rapporte :

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban demande la désaffectation de la ferme Font Robert et de son théâtre attenant et le retour du bien à la commune pour des raisons patrimoniales. Afin de maintenir l'hébergement et la localisation des services de Provence Alpes Agglomération sur ce site, en l'occurrence l'office de tourisme, la commune propose la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite.

En outre, la commune souhaite disposer de la maîtrise et de la gestion de l'aménagement d'une partie des espaces situés aux Salettes (bassins, aires de jeux, champ de bosse, vestiaires). Ce lieu est situé sur le domaine public de l'État, concédé à Électricité de France (EDF). Une convention de mise à disposition entre EDF et l'ex-CCMD avait été conclue pour la gestion de ces espaces le 7 février 2008 pour une durée de 15 ans.

Je vais, si vous voulez, vous faire grâce de tout ce qui est écrit dans ce tableau que vous avez dû lire avec attention.

Considérant que Provence Alpes Agglomération n'a pas de projet structurant concernant les sites susmentionnés,

Considérant que ces sites n'apparaissent pas dans les statuts de Provence Alpes Agglomération, étant des biens affectés à l'exercice d'une compétence, et qu'il s'agirait donc d'un retour patrimonial sans effet sur les statuts,

Dans la mesure où la commune garantirait l'hébergement des services actuellement localisés au sein de la ferme Font Robert et notamment de l'office du tourisme.

Considérant que les espaces des Salettes sont aujourd'hui nécessaires à Provence Alpes Agglomération exclusivement pour la gestion du chemin du tour du lac et du poste de relevage Saint-Pierre des eaux usées exploité par le service d'eau et assainissement, et que les autres espaces que la commune souhaiterait gérer en direct font l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan de gestion de la retenue de l'Escale en cours de définition,

Il vous est proposé :

- d'approuver le principe de retour de la ferme Font Robert et de l'espace des Salettes hors chemin du tour du lac et poste de relevage des eaux usées Saint-Pierre, à la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban,
- de décider de confier à un prestataire l'étude de faisabilité juridique et financière de ce retour,
- de dire que le conseil se prononcera sur le retour une fois les conditions financières connues,
- d'autoriser madame la présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Très bien, merci.

Y a-t-il des remarques sur cette délibération ? *[Pas de remarque.]*

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

Les travaux du centre culturel Simone Signoret, la proposition d'indemnisation de l'association Le Cinématographe pour la période du 27 avril 2024 au 9 mai 2024.

◆◆◆

4. Travaux Centre Culturel Simone Signoret - Proposition d'indemnisation de l'association Le Cinématographe pour la période du 27 avril 2024 au 9 mai 2024

Monsieur Marc Bondil rapporte :

Vous savez que nous avons pris une délibération pour indemniser et exonérer l'association Le Cinématographe de la redevance au moment des travaux qui les avaient obligés de fermer le cinéma.

Il y avait eu une première indemnisation et un arrêté de ses comptes au 26 avril.

Étant donné que les travaux ont pris un peu de retard et que le cinéma a été fermé jusqu'au 9 mai, en application du même mode de calcul de l'exonération de la redevance et de l'indemnisation de l'association,

Étant précisé que l'établissement sollicite le bénéfice du chômage partiel, ce dont il sera tenu compte lors du versement du solde de l'indemnisation,

Étant précisé que la période de fermeture indemnisée ne concerne pas celle en lien direct avec les travaux imposés par Provence Alpes Agglomération,

Il est proposé :

- d'indemniser l'association Le Cinématographe à hauteur de 6 641 euros maximum pour la période de fermeture du 27 avril au 9 mai 2024, sur présentation des pièces justificatives du chômage partiel. S'ils ont perçu du chômage partiel, l'indemnité sera différente,
- d'exonérer le cinéma de la redevance de service public *au prorata temporis*, soit 735 euros pour la période du 27 avril au 9 mai,
- de charger madame la présidente ou son représentant de mettre en œuvre ces dispositions.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention.*]

Je vous propose de passer au vote.

Adopté à l'unanimité.

Merci Marc.

C'est maintenant Gilbert Reinaudo qui va rapporter la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, ce que l'on appelle le Rifseep.

◆◆◆

5. **Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep)**

Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

C'est un document de travail qui revient régulièrement au niveau du conseil communautaire, parce que c'est un travail que nous menons tout au long de l'année avec les organisations syndicales pour faire évoluer ce document. C'est la base des primes qui sont versées aux agents dans le cadre du Rifseep.

Cette nouvelle grille a été faite pour avoir davantage de lisibilité vis-à-vis des agents. Si vous vous rappelez, la précédente grille était par fonction, par cadre d'emploi. Désormais, les grilles sont par catégorie. On a augmenté le nombre de catégories à l'intérieur de ces grades de catégorie A, B et C.

Je ne relis pas la grille, mais quelques précisions sont à apporter, nous l'avons fait évoluer.

- De nouveaux métiers se sont apparus au niveau de l'agglomération, notamment au service déchet. Avec la nouvelle collecte des OM, nous avons été obligés de recruter des agents de conduite super lourd avec grutage en lien avec nos modes de collecte des déchets. Nous avons créé une catégorie dans cette fonction.

- Il y avait des agents de collecte des OM et notamment les agents de conduite qui avaient une partie fixe et une partie variable qui était par rapport au présentiel. Tout a été regroupé. C'est une partie fixe qui est donnée tous les mois aux agents.

Je vous demande d'approuver cette modification, sachant qu'elle est passée en CST le 23 mai 2024 et qu'elle a été approuvée à l'unanimité du collège employeur et de l'unanimité du collège employé. Cette unanimité en ces temps électoraux est tout de même à remarquer.

Mme GRANET-BRUNELLO.- En effet. Merci, Gilbert.

Y a-t-il des remarques sur ce Rifseep et ses évolutions ? *[Pas de remarque.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant les avancements de grades en 2024.

◆◆◆

6. **Avancements de grades en 2024**

Monsieur Gilbert Reinaudo rapporte :

Une partie de ces avancements de grade 2024 se fera par rapport à un avancement de grades qui sera fait au 1er juillet 2024 et une partie qui sera faite par rapport au 1er décembre 2024. Vous savez que, tous, dans nos collectivités, nous faisons la même

chose : quand nous créons un avancement de grade, nous créons le grade supérieur et nous supprimons le grade précédent dans lequel l'agent se trouvait parce qu'il ne faut pas avoir de poste vacant au niveau de notre collectivité. Je vous fais grâce des suppressions et des créations. C'est le même agent qui par exemple était auparavant adjoint administratif de catégorie C et qui passe à adjoint administratif principal de deuxième classe. C'est un exemple.

C'est toute l'évolution et la vie normale d'une collectivité avec les avancements de grades au niveau des agents.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Gilbert.

Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je me permets de modifier un peu l'ordre du jour, je vais solliciter Sandrine Cosserat pour présenter ses rapports, parce que je sais qu'elle doit nous quitter. J'espère que vous n'y verrez pas d'inconvénient.

Elle a quatre délibérations. La première, c'est l'exploitation du potentiel photovoltaïque territorial pour l'agglomération et les communes volontaires, on appelle cela le « foncier dérisqué » plan solaire régional.

◆◆◆

23. Exploitation du potentiel photovoltaïque territorial pour l'agglomération et les communes volontaires « Foncier Dérisqué » Plan Solaire Régional

Madame Sandrine Cosserat rapporte :

Merci, bonjour à tous.

Dans la continuité des travaux que nous menons dans notre Plan Climat Air Énergie et notre contrat d'objectifs de territoire, nous nous sommes engagés à développer le photovoltaïque sur les bâtiments de l'agglomération, mais pas seulement, les bâtiments des communes également.

Pour cela, nous sommes allés solliciter plusieurs aides. Nous parlerons juste après de l'aide que nous avons été chercher au niveau de la FNCCR, mais celles dont nous parlons dans cette délibération, ce sont des aides que nous allons chercher auprès de la Région.

La Région, pour l'accélération des ENR et notamment du photovoltaïque, a mis en place ce qu'elle a appelé un appel à manifestation d'intérêt « AMI Foncier Dérisqué ».

Nous avons fait des études pour un certain nombre de bâtiments de l'agglomération et de bâtiments des communes pour connaître le potentiel photovoltaïque. Une fois que la possibilité existe et qu'il est intéressant éventuellement d'installer du photovoltaïque, pour pouvoir le poser, il y a tout de même encore quelques questions à lever : y a-t-il de l'amiante ? La structure du toit permet-elle de poser des panneaux sans problème ? À

quel endroit se situe le point de raccordement au réseau électrique pour pouvoir réinjecter l'énergie qui sera produite ? C'est ce que l'on appelle le dérisquage, c'est-à-dire répondre à ces questions-là.

Pour répondre à ces questions, ce sont des études par des bureaux sur l'amiante, sur la structure, sur l'électricité, qui coûtent cher. Pour pouvoir accompagner à la fois les projets de l'agglomération, mais aussi les projets des communes dans ces études de dérisquage, nous demandons à la Région de nous les financer (70 %). Nous allons demander une enveloppe de 100 000 euros à la Région sur une enveloppe de projet de dépenses de 150 000 euros pour, encore une fois, l'agglomération et ses communes.

Vous connaissez le *deal* que nous faisons systématiquement : l'agglomération porte ces gros dossiers, c'est un soutien en ingénierie aux communes ; ensuite lorsque nous mettons en œuvre les dossiers pour les communes, évidemment le 30 % restant à charge est à payer par la commune. C'est le contrat que nous avons pris.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Avez-vous des questions à poser à Sandrine Cosserat sur ce sujet ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant Appel à projets Programme CEE ACTEE + Référencé PRO-INNO- 66 - Modification de la convention initiale et du plan de financement. Vous en avez déjà entendu parler.

◆◆◆

24. Appel à projets Programme CEE ACTEE + Référencé PRO-INNO- 66 - Modification de la convention initiale et du plan de financement

Madame Sandrine Cosserat :

Vous savez que c'est la deuxième fois que nous allons chercher les fonds auprès de la FNCCR, les fameux fonds ACTEE. Le premier ACTEE, c'est le fonds Séquoia ; là il s'agit du fonds ACTEE+ Fonds Chêne.

Nous allons encore une fois chercher les aides toujours sur le même principe : pour les bâtiments de l'agglomération mais aussi pour les bâtiments des communes, avec les mêmes clés de répartition. En l'occurrence, cela nous finance :

- le poste de notre économe de flux ;
- des aménagements de télérelève sur les bâtiments : des compteurs pour mesurer ;
- des études énergétiques sur les bâtiments : il s'agit de vérifier l'efficacité énergétique de chaque bâtiment puis de préciser tous les travaux qu'il faudrait faire pour l'améliorer. Nous en avons besoin pour aller chercher des financements au Fonds Vert notamment sur les écoles ;
- Et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire les opérations d'amélioration thermique des bâtiments.

Nous avons déjà délibéré, nous le présentons à nouveau parce qu'il y a des arbitrages, beaucoup de collectivités sont « montées au créneau » sur ce dossier, il faut donc se partager les fonds. Vous avez constaté que les enveloppes sont un petit peu diminuées, vous avez tout le tableau.

Il s'agit de signer la nouvelle convention avec ces montants quelque peu diminués.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le projet de création de trois terrains familiaux locatifs pour l'accueil des gens du voyage sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, c'est la demande de subvention.

◆◆◆

28. Projet de création de trois terrains familiaux locatifs pour l'accueil de gens du voyage sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban – demande de subvention

Madame Sandrine Cosserat :

Pour contextualiser de nouveau la situation, nous sommes partenaires de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch, nous mutualisons l'aire permanente d'accueil de Soleilhet entre Provence Alpes Agglomération et la CCSB par rapport aux obligations des communes. Vous savez que les communes de plus de 5 000 habitants doivent mettre en place une aire permanente d'accueil, cela concerne deux communes pour Provence Alpes Agglomération : Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban. Pour Château-Arnoux, cette obligation est mutualisée sur l'aire de Soleilhet avec Sisteron.

Nous sommes en train de faire les travaux ; ce qui s'est passé, c'est qu'un certain nombre de familles, six familles pour être précise, sont dans un processus de sédentarisation. Or, nous ne voulons pas qu'elles se réinstallent sur l'aire en travaux qui, par définition, est une aire de passage.

Nous avons été accompagnés par une maîtrise d'œuvre sociale qui est venue rencontrer ces six familles. Nous les avons écoutées dans leur projet de vie et nous avons convenu avec Sisteron que trois familles seraient hébergées sur des terrains familiaux à Sisteron et trois familles seraient hébergées sur des terrains familiaux à Château-Arnoux-Saint-Auban.

Ce travail est bien sûr fait en concertation avec René Villard, maire de Château-Arnoux pour voir les terrains qui se prêteraient à cette création de terrains familiaux. Cela a un coût.

Il s'agit pour nous de demander deux aides auxquelles nous sommes éligibles sur ce type de création, à la fois des aides de ce que l'on appelle le BOP 135, des aides spécifiques de l'État pour l'accueil des gens du voyage à hauteur de 63 000 euros, puis également de la DETR dont on sait déjà, Patricia, tu nous l'annonçais tout à l'heure,

qu'elle a été votée en commission DETR à hauteur de 110 000 euros. Cela fait un ensemble de 173 000 euros sur un coût prévisionnel de création de ces terrains familiaux de 400 000 euros.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Très bien. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant l'aire d'accueil des gens du voyage - Renouvellement de la convention portant entente avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch.

◆◆◆

29. Aire d'accueil des gens du voyage - Renouvellement de la convention portant entente avec la communauté de communes du Sisteronais Buëch

Madame Sandrine Cosserat :

J'en ai déjà parlé. Jusqu'ici, avec le Sisteronnais Buëch, nous étions dans une convention d'entente 50/50. C'était un ancien contrat.

Nous aménageons l'aire de Soleilhet avec 23 emplacements sachant que, au vu du schéma d'accueil des gens du voyage, ces 23 emplacements correspondent à 14 emplacements pour Sisteron pour répondre à leurs obligations et 9 emplacements pour Château-Arnoux pour répondre à ses obligations.

La convention est donc modifiée pour que ce ne soit plus du 50/50 mais du 9/23e et du 14/23e pour tous les travaux de création, mais aussi pour tous les coûts d'exploitation en fonctionnement de l'aire de Soleilhet.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Merci beaucoup.

Je reprends le cours normal et je vais donner la parole à Denis Baille pour quatre demandes d'aide financière, peut-être les présenter de façon globale, ensuite je les ferai voter séparément.

Mme Béatrice Savornin entre en séance.

Mme Sandrine Cosserat quitte la séance.

◆◆◆

7. Demande d'aide financière – Mise en conformité des branchements d'eau potable à Beynes

Monsieur Denis Baille rapporte :

Les quatre demandes se ressemblent, d'ailleurs nous avons déjà pris une délibération à ce sujet au conseil du 10 avril. Les conditions de financement du Conseil départemental ont changé, il ne subventionne que si nous sommes au maximum à 70 %. Dans la première demande d'aide financière de la mise en conformité des branchements d'eau potable à Beynes, nous étions à 76,92 %, nous avons donc modifié les demandes pour les subventions par l'Agence de l'Eau et par le Conseil Départemental.

Pour 61 000 euros du total, nous demandons :

- 30 500 euros à l'Agence de l'Eau ;
- 12 200 euros au Conseil Départemental ;
- 18 300 euros en autofinancement.

◆◆◆

8. Demande d'aide financière – Mise en conformité des branchements d'eau potable à Verdaches**Monsieur Denis Baille rapporte :**

C'est la même chose. Il s'agit d'une demande financière pour la mise en conformité des branchements d'eau potable à Verdaches.

Sur la première délibération, nous avons demandé un financement à 76,92 %. Cela a donc été modifié.

- Subvention de l'Agence de l'Eau 150 000 euros ;
- Subvention du Conseil Départemental 60 000 euros ;
- Autofinancement de 90 000 euros ;

pour un total de 300 000 euros.

◆◆◆

9. Demande d'aides financières – Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le centre ancien de Champtercier**Monsieur Denis Baille rapporte :**

Il s'agit du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le centre ancien de Champtercier.

Le total s'élève à 406 000 euros, nous étions également financés à 76,92 %. Il y a les deux parties eau et assainissement, je ne vais peut-être pas faire le détail, mais nous arrivons, avec la reventilation, à un total de 70 % de subvention.

◆◆◆

10. Demande d'aides financières – Installation d'un refoulement d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Malijai

Monsieur Denis Baille rapporte :

Pour la dernière, il y a le Conseil départemental et l'État au travers de la DETR pour un montant total de 232 000 euros :

- 187 000 euros d'assainissement ;
- 45 000 euros pour l'eau potable ;
- 82 200 euros d'autofinancement pour l'assainissement
- 13 500 euros d'autofinancement pour l'eau potable.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Denis.

Avez-vous des questions sur ces quatre délibérations ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote

➤ Délibération n°7 – Mise en conformité des branchements d'eau potable à Beynes.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération n°8 – Mise en conformité des branchements d'eau potable à Verdaches.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération n°9 – Renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées dans le centre ancien de Champtercier.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération n°10 – Installation d'un refoulement d'eaux usées et renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de Malijai.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant la convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour l'implantation et l'exploitation d'ouvrages d'eau en forêt domaniale pour la commune de La Javie.

◆◆◆

11. Convention d'occupation temporaire avec l'ONF pour l'implantation et l'exploitation d'ouvrages d'eau en forêt domaniale - Commune de La Javie

Monsieur Denis Baille rapporte :

La régie a quelques captages sur le territoire de l'ONF, les terrains de l'État. Nous avons des conventions pour l'occupation et l'exploitation de ces ouvrages. Sur la commune de La Javie, la convention est arrivée à terme, il convient de la renouveler.

La convention est en annexe pour ceux qui l'ont lue. C'est une proposition à 325 euros annuels, révisables pour occuper le terrain de l'ONF.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

La désignation d'un membre siégeant au Conseil d'exploitation des régies d'eau et assainissement.

◆◆◆

12. Désignation d'un membre siégeant au conseil d'exploitation des régies d'eau et assainissement

Monsieur Denis Baille rapporte :

Le conseil communautaire avait désigné un conseil d'exploitation avec douze membres élus et trois représentants des usagers. La représentante de l'Udaf, qui siégeait au conseil de l'exploitation, a pour des raisons qui la concernent souhaité arrêter d'être membre du conseil. L'Udaf nous propose son remplacement par M. Daniel Dubouchet.

Il semblerait que le conseil doit donner son avis pour accepter que M. Daniel Dubouchet siège à la place de Mme Frison.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Êtes-vous d'accord ?

Adopté à l'unanimité.

Merci, Denis.

Pour ma part je vais vous présenter deux délibérations. Je vous les présente successivement puisque ce sont nos contractualisations avec la Région et le Département par rapport à nos demandes de subvention.

◆◆◆

13. Signature de l'avenant n°1 au contrat régional Nos Territoires D'Abord 2023-2027

Madame Patricia Granet-Brunello rapporte :

Nous avons avec la Région la contractualisation de Nos Territoires D'Abord pour 2023-2027 qui nous lie. En l'occurrence, l'avenant numéro un ou ce qui a été modifié correspond à :

- une réduction de la demande sur la rénovation du futur siège de l'agglomération ;
- permettre à la commune de Selonnet d'être financée sur sa rénovation de la maison de Barles,

- parallèlement, on nous laisse acquise la subvention à solliciter sur la gestion des déchets qui est de 235 000 euros.

◆◆◆

14. Signature du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026

Madame Patricia Granet-Brunello rapporte :

Il s'agit également de la contractualisation qui nous lie. C'est la signature du CDST, le Contrat Départemental de Solidarité Territoriale pour 2024-2026. Bien sûr, vous avez dans les documents tous les projets des communes pour les deux, des communes ou de l'agglomération, qui sont listés pour demande à subvention.

Avez-vous des questions sur ces deux délibérations ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

- Délibération n°13 – Signature de l'avenant n°1 au contrat régional Nos Territoires D'Abord 2023-2027 .

Adopté à l'unanimité.

- Délibération n°14 – Signature du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2024-2026.

Adopté à l'unanimité.

Merci.

C'est maintenant Bernard Tessier qui va rapporter l'ingénierie et l'animation du programme européen LEADER Provence Alpes agglomération pour les années 2023 et 2024.

◆◆◆

15. Ingénierie et animation du programme européen LEADER Provence Alpes Agglomération - Années 2023 et 2024

Monsieur Bernard Teyssier rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération concerne l'ingénierie et l'animation du programme européen LEADER pour les années 2023 et 2024.

Compte tenu des contraintes budgétaires régionales, le service régional a demandé la modification du plan de financement des frais d'animation LEADER pour les années 2023 et 2024 en portant le taux d'intervention FEADER à 80 % au lieu de 60 % et le taux de la participation régionale à 20 % au lieu de 40 %. Comme vous le voyez, la diminution de la contribution de la Région a été compensée par le FEADER.

Il est à noter qu'avec cette nouvelle répartition, le taux de subvention à 100 % du projet est conservé, cela ne change donc pas grand-chose pour nous.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Carole Toussaint pour l'approbation de la nouvelle charte du parc naturel régional du Verdon.

◆◆◆

16. Approbation de la nouvelle charte du Parc naturel régional du Verdon

Madame Carole Toussaint rapporte :

Le parc naturel régional du Verdon a été classé en 1997, au début tous les douze ans, aujourd'hui tous les quinze ans avec une prolongation jusqu'en 2024 à cause de la pandémie de Covid-19. Il faut approuver une nouvelle charte.

Pour rappel, 46 communes, 6 établissements publics de coopération intercommunale de département et région en font partie. La nouvelle charte passerait à 59 communes.

Trois ambitions :

- Agir collectivement face aux bouleversements climatiques et sociétaux ;
- Gérer de manière concertée nos biens communaux ;
- Viser un développement équilibré de notre territoire.

À ce jour, quatre communes de Provence Alpes Agglomération font partie du parc du Verdon : Sainte-Croix du Verdon, Moustiers Sainte-Marie, Saint-Jurs et Majastres. Estoublon s'est portée candidate pour être membre du parc. Le conseil municipal d'Estoublon a validé cette adhésion il y a deux jours.

Digne-les-Bains est ville porte du PNR du Verdon.

Le conseil communautaire doit désormais prendre position sur la charte 2024-2039. Vous avez eu en annexe les nombreux documents.

Il vous est demandé :

- d'approuver sans réserve le dossier de charte du parc naturel régional du Verdon comprenant :
 - ✓ le projet de charte ;
 - ✓ les pièces complémentaires ;
 - ✓ le plan du parc ;

- ✓ les annexes réglementaires ;
 - ✓ l'évaluation environnementale ;
 - ✓ les conclusions de l'enquête publique ;
 - ✓ la note d'évolution de la charte ;
 - ✓ la synthèse de la charte ;
 - ✓ la synthèse des études préalables.
- d'acter de ce fait l'adhésion au syndicat mixte du parc naturel régional du Verdon dans les conditions fixées dans les projets de statuts ;
 - d'autoriser madame la présidente ou son représentant par délégation à signer tout document lié à cette adhésion.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Avez-vous des remarques sur cette délibération ?
[Pas de remarque.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Georges Pereira pour le tarif pour le remplacement des cartes de transport TUD perdues ou volées.

◆◆◆

17. Tarif pour le remplacement des cartes de transport TUD perdues ou volées

Monsieur Georges Pereira rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Une petite délibération qu'il faut prendre pour remplacer les cartes de transport qui sont perdues ou volées. Le service transport émet chaque année un nombre important de cartes, d'autant plus important qu'avec le système de billétique qui a été mis en place dernièrement dans le transport urbain dignois, nous avons un coût qui devient de plus en plus élevé.

Nous avons beaucoup de cartes qui sont perdues ou volées. Cette délibération vous propose de rendre payantes à partir du 1er septembre 2024 toutes les demandes de duplicata de carte de transport urbain pour le prix de 10 euros pour l'utilisateur, qu'il soit adulte ou enfant, à partir de la troisième carte.

L'édition de la première carte est prise en charge par l'agglomération. S'il y a une perte ou un vol, nous prendrons en charge également la deuxième. Mais à partir de la troisième, nous vous proposons donc une facturation de 10 euros.

Il est proposé :

- la mise en place de cette facturation ;
- d'autoriser madame la présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Georges.

Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention.*]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

La parole est à Bruno Acciaï, pour la candidature à l'appel à projets « Grandir en milieu rural » de la MSA Alpes-Vaucluse : vers des goûters sains et locaux.



18. Candidature à l'appel à projets « Grandir en milieu rural » de la MSA Alpes-Vaucluse : vers des goûters sains et locaux

Monsieur Bruno Acciaï rapporte :

Merci, madame la présidente.

Ce rapport est en lien avec le projet alimentaire territorial (PAT). La MSA Alpes-Vaucluse lance en effet un appel à candidatures qui est intitulé « Grandir en milieu rural » pour financer des actions sur la thématique de la petite enfance et de la jeunesse.

Parmi les objectifs de notre PAT, il y a l'acculturation des jeunes à l'alimentation de qualité saine, durable et locale. Il y a aussi la prévention santé par l'alimentation et le soutien aux circuits courts.

Concrètement, dans le cadre de cet appel à projets, il y a des opportunités d'évolution pour nous, d'évolution de nos goûters, de nos collations, qui sont servis dans les différents établissements relevant de la compétence de Provence Alpes Agglomération.

Le projet que nous proposons s'intitule expérimenter des goûters « sains et locaux » dans nos établissements. Trois groupes sont prévus d'être créés :

- un au travers des médiathèques du réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération ;
- les centres de loisirs qui sont gérés par Provence Alpes Agglomération, mais aussi ceux délégués à des associations ;
- les crèches gérées par Provence Alpes Agglomération ou déléguées à des associations.

Cette expérimentation devrait nous conduire à :

- faire monter en compétences les agents sur la nutrition-santé,

- identifier les solutions d'approvisionnement sur notre territoire. On parle de circuits courts ;
- développer les outils de communication communs et pratiques pour avoir des outils reproductibles à proposer à d'autres collectivités et institutions.

Le plan de financement est conforme sur le rapport et le coût pour la communauté d'agglomération est de 5 850 euros.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver l'opération et son plan de financement ;
- d'autoriser madame la présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Je profite juste de cette délibération sur le PAT pour rappeler à mes collègues élus qu'il y a un comité de pilotage sur le projet alimentaire territorial le 8 juillet à La Robine-sur-Galabre.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Bruno. Avez-vous des questions à poser à Bruno ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant, le contrat de délégation de service public pour l'abattoir de Seyne.

Les élus qui ont participé au projet de la SCIC ou ayant des liens avec des membres de la SCIC doivent sortir de la salle pour l'examen et le vote de ce point.

Madame Nathalie Esclapez, Madame Béatrice Savornin, Monsieur Benoît Cazères quittent la salle.

◆◆◆

19. Contrat de délégation de service public - Abattoir de Seyne

Monsieur Bruno Acciaï rapporte :

Pour mémoire, l'abattoir de Seyne a été fermé pour des raisons diverses. Nous avons eu l'occasion d'en parler au milieu de l'année 2022. Après des demandes appuyées par certains éleveurs du secteur et aussi de certains élus, cette assemblée a validé le principe d'une mise en délégation de service public de cet équipement.

Le 19 janvier, nous avons lancé la consultation et les candidatures étaient attendues pour le 23 février 2024. Nous n'avons reçu qu'une seule candidature, celle de la SCIC de l'abattoir du pays de Seyne qui est composée d'éleveurs du secteur.

Le cahier des charges a donc été transmis aux candidats pour qu'ils nous remettent leur offre proprement dite. Cette offre qui a été retenue par la commission de délégation de service public nous a permis de lancer la procédure de négociation, ce que nous avons d'ailleurs fait.

L'offre qui a été déposée par ce candidat satisfait entièrement aux conditions du marché, lesquelles sont rappelées dans le rapport.

Juste quelques points :

- ce contrat sera d'une durée de cinq ans ;
- le démarrage de l'activité de l'abattoir de Seyne est prévu pour septembre ou octobre 2024 ;
- l'entretien des équipements et le fonctionnement de cet équipement restent à la charge du candidat ;
- une redevance d'usage a été fixée à 10 euros la tonne. Il n'y a pas de redevance d'occupation du domaine public puisqu'ils resteront dans une activité conforme au service public que nous proposons.

Lors de la négociation, en revanche, il nous a été demandé par le candidat de l'autoriser à la création d'une salle de découpe et d'une chaîne porcines. Juridiquement, légalement, il n'était pas possible de modifier les conditions du marché que nous avons lancé. En revanche, nous avons bien sûr convenu que, après quelques mois, voire années de fonctionnement, nous ne nous interdisons pas d'étudier avec eux une possible évolution des services proposés autour de cet abattoir pour éventuellement sécuriser le modèle économique, si cela était nécessaire.

Le dossier complet concernant ce rapport a été transmis à l'ensemble des conseillers dans les délais légaux, c'est-à-dire quinze jours. Je tiens tout de même à remercier à ce stade les agents qui ont travaillé sur ce dossier.

Je remercie aussi les élus de cette assemblée puisque tous les rapports qui ont concerné cet abattoir, ou même celui de Digne, ont toujours été validés et soutenus sans réserve.

Je dis cela parce que je crois qu'il faut appuyer aussi Provence Alpes Agglomération. C'est une preuve aussi de soutien à cet équipement, malgré ce que parfois on a pu entendre, ce que j'ai pu entendre moi-même. Voilà, il y a un véritable soutien.

Il vous est demandé :

- d'approuver le choix du candidat, c'est-à-dire la SCIC de l'abattoir du pays de Seyne ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public qui vous a été transmis ;
- d'autoriser madame la présidente à signer le contrat de concession ;
- d'autoriser madame la présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Nathalie Esclapez, Béatrice Savornin, et M. Benoît Cazères ne participent pas au vote.

Madame Nathalie Esclapez, Madame Béatrice Savornin, Monsieur Benoît Cazères reviennent dans la salle.

Je vais donner la parole à Patrick Vivos pour l'approbation du projet de participation à l'action de création d'une boutique artisanale en cœur de ville de Digne-les-Bains.

◆◆◆

20. Approbation du projet de participation à l'action de création d'une boutique artisanale en cœur de ville

Monsieur Patrick Vivos rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à tous.

C'est une délibération que nous avons déjà prise en 2022. Elle consistait dans le programme Action Cœur de ville de mettre en place un partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat du 04 pour déployer une boutique artisanale au cœur de ville de Digne-les-Bains.

Cela consiste à accueillir une dizaine d'artisans sur une période de quatre mois pour qu'ils puissent bénéficier d'un local en cœur de ville afin d'exposer et commercialiser leurs produits.

Ce local se trouve 33, rue de l'Ubac, pour ceux qui connaissent, avec une exposition sur les rues piétonnes intéressante.

Le coût de l'opération s'élève à 11 000 euros, cofinancés avec Provence Alpes Agglomération et la CMA à hauteur de 50 %, donc pour 5 500 euros chacun.

La CMA s'occupe du bail, du suivi des artisans et de la communication parce que, bien sûr, il faut faire de la communication pour qu'ils puissent être connus.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Est-ce que cela vous convient ? Y a-t-il des remarques ? *[Pas de remarque.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Je redonne la parole à Bernard Teyssier pour la convention avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence pour le prêt de spécimens paléontologiques.

◆◆◆

21. Convention avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence pour le prêt de spécimens paléontologiques

Monsieur Bernard Teyssier rapporte :

Merci, madame la présidente.

Comme vous le savez, parmi les expositions offertes au public au Musée Promenade, se trouvent des pièces paléontologiques et géologiques : des fossiles et échantillons de roche provenant du territoire classé en réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence, dont le Département des Alpes-de-Haute-Provence est le gestionnaire pour le compte de l'État, et ce depuis 2014.

Ces pièces ont été intégrées dans les expositions par l'association qui gère alors ladite réserve avant le transfert de compétences au Département.

Il convient aujourd'hui de régulariser le statut de ces pièces qui ont vocation à demeurer en exposition au Musée Promenade jusqu'à l'achèvement du projet de restructuration/rénovation qui commencera dès l'année prochaine qui le concerne en signant une convention de prêt avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la convention ;
- d'autoriser la présidente à signer ladite convention telle qu'elle est jointe en annexe.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention.*]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité

La modification maintenant, toujours avec Bernard Teyssier, de tarifs de la régie de recettes des entrées du Musée Promenade.

◆◆◆

22. Modification de tarifs de la régie de recettes des entrées du Musée-Promenade

Monsieur Bernard Teyssier rapporte :

Il vous est proposé de modifier la grille tarifaire du Musée Promenade. Cela concerne deux points.

- la première modification : assurer une gratuité d'entrée pour tous les publics, je précise tous les publics à l'occasion d'une célébration locale, nationale ou internationale, notamment pour les animateurs, les scolaires et leurs encadrants.
- la deuxième modification concerne dix entrées gratuites mensuelles pour l'association territoriale Cultures du cœur, qui vise à faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre et en particulier aux personnes en situation précaire suivies par les organismes sociaux.

Il convient en conséquence :

- d'actualiser la grille des gratuités « Entrée du Musée Promenade » figurant en annexe ;

- de signer une convention de partenariat avec l'association Cultures du cœur.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Bernard.

Avez-vous des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité

Madame la présidente passe la parole à René Villard.

◆◆◆

25. Demande de subvention DETR 2024 pour l'acquisition de colonnes OMr dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération- Délibération modificative

Monsieur René Villard rapporte :

Merci, madame la présidente.

Provence Alpes Agglomération s'est engagée en juillet 2021 dans une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative incluant une étude de mise en œuvre du tri et traitement à la source des biodéchets.

Cette étude est complétée par des enquêtes. Ces étapes ont permis de préciser et détailler le nouveau mode de collecte, le choix d'harmoniser le schéma de collecte des ordures ménagères résiduelles et de regrouper toutes les matières collectables en un seul point afin de donner l'opportunité à tous les usagers d'accéder à un geste de tri simplifié le plus adapté.

Grâce au soutien de la DETR en 2020 et 2023, ainsi qu'à une subvention du programme européen LEADER des points d'apport volontaire (PAV) réunissant les quatre flux principaux (ordures ménagères, emballages, papiers et verre) ont été déployés dans les secteurs les plus peuplés de l'agglomération : le secteur du Val-de-Durance comprenant huit communes ainsi que la commune de Digne-les-Bains en fin d'année 2023.

Il reste désormais à équiper des plus petites communes dans lesquelles les colonnes n'ont encore pas été déployées, soit 37 communes.

Lors de la séance du 21 février 2024, le conseil d'agglomération a approuvé la demande de subvention de la DETR 2024 pour l'acquisition de colonnes des OMr dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération.

Une modification à la marge est proposée pour cette opération qui consiste en l'achat de 142 colonnes aériennes pour un montant de 417 764 euros hors taxes et 8 colonnes semi-enterrées pour un montant de 39 720 euros hors taxes. Les 12 colonnes enterrées prêtant à confusion avec le dossier DETR 2023 ont été retirées de l'assiette des dépenses éligibles, soit 83 724 euros hors taxes.

Il est donc demandé :

- d'approuver le retrait des 12 colonnes enterrées initialement prévues au projet ;

- d'approuver l'achat des 150 colonnes OMr dans le cadre de l'harmonisation de la méthode de collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de l'agglomération pour un montant de 457 484 euros hors taxe ;
- d'approuver ainsi qu'il suit le plan de financement prévisionnel de l'opération :

- dépenses HT	457 484 euros
- recettes HT	457 484 euros
dont :	
- subvention DETR 2024 (43,72 %)	200 000 euros
- ADEME (17,07 %)	78 100 euros
- autofinancement de PAA (39,21 %)	179 384 euros
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, René.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Claude Fiaert pour les tarifs de l'école d'art IDBL.

◆◆◆

26. Tarifs de l'école d'art IDBL

Monsieur Claude Fiaert rapporte :

Merci, madame la présidente. Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération consiste à actualiser des tarifs qui sont pratiqués depuis la rentrée 2015-2016 et qu'il est nécessaire de réévaluer.

Il vous est proposé plusieurs modifications tarifaires :

- la première concerne une réévaluation des tranches d'âge ;
- la suppression du forfait 20 euros pour l'atelier vidéo ;
- la création d'un tarif pour une inscription en cours d'année scolaire ;
- la création d'un forfait voyage supplémentaire à 50 euros ;
- la création d'une contribution de 10 euros pour l'achat par les élèves d'un *tote bag* marqué IDBL, et d'une contribution de 1 euro pour achat par les élèves d'un gobelet recyclable marqué IDBL.

Ainsi, il vous est proposé :

- d'approuver cette nouvelle tarification de l'école d'art IDBL ;
- de dire que cette nouvelle tarification entrera en vigueur pour les inscriptions de la prochaine rentrée scolaire ;
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à engager toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette présente décision.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci. Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Maintenant le complexe culturel Simone Signoret Cinéma, lancement d'une procédure de publicité en vue de la passation d'un contrat de concession.

◆◆◆

27. Complexe culturel Simone Signoret Cinéma - Lancement d'une procédure de publicité en vue de la passation d'un contrat de concession

Monsieur Claude Fiaert rapporte :

Le contrat de concession que nous avons en cours avec notre prestataire arrive à terme.

Il s'agit en fait pour notre agglomération de reprendre cette concession, il convient de définir les modalités selon lesquelles l'exploitation de cet équipement doit être poursuivie. La procédure de passation de concession est définie conformément à l'article R 1411-1 du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique. Préalablement à ce lancement, le conseil d'agglomération devra se prononcer sur ce principe de délégation du service public.

Ce projet de renouvellement ne modifie ni l'effectif ni le statut du personnel affecté à ce service, il n'y a pas lieu de saisir le comité social territorial.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? *[Pas d'intervention.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Deux délibérations pour Patrick Vivos, si tu veux bien nous les présenter toutes les deux puisque ce sont les fonctionnements de 2024 pour nos deux maisons France Services, celle du Val-de-Durance et celle de la Vallée de la Blanche.

◆◆◆

30. Fonctionnement 2024 France Services Val de Durance : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental

31. Fonctionnement 2024 France Services Vallée de la Blanche : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental

Monsieur Patrick Vivos rapporte :

Merci. Je vais tout regrouper et nous délibérerons différemment.

Je vous rappelle que nous avons deux maisons France Services en gestion directe, à Château-Arnoux-Saint-Auban et à Seynes-les-Alpes.

Ce sont des renouvellements de demandes de subvention classique à l'État, au FNADT, au FNFS, et au Conseil départemental.

Je rappelle, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais nous avons eu une augmentation de subvention de l'État de 5 000 euros pour cette année qui devrait se prolonger de 5 000 euros tous les ans jusqu'en 2026 inclus.

Je dois tout de même dire que nos maisons France Services fonctionnent remarquablement bien. Nous avons mis les chiffres de fréquentation pour le Val-de-Durance (5 432 demandes pour 4 182 l'an dernier) et pour le Pays de Seyne (2 540 pour 2 062 l'an dernier).

Je dois dire que ces résultats sont aussi grâce aux agents présents dans nos maisons France Services et je tiens à les remercier et à les féliciter.

Je ne sais pas si vous avez en mémoire la part d'autofinancement de Provence Alpes Agglomération, mais elle augmente régulièrement tous les ans. Notre tâche, et ma tâche, sera d'aller chercher des financements autres pour baisser la part de Provence Alpes Agglomération qui augmente énormément tous les ans, pour preuve que le service est indispensable pour le public, mais il va falloir tout de même trouver des solutions.

J'en profite également, puisque j'ai la parole, pour remercier Jean Marc Gillet qui m'a accompagné depuis 2017 sur cette mission. Je remercie Charlie-Camille Flores qui a pris le relais derrière Jean-Marc. Merci à vous.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci à toi, Patrick.

Avez-vous des questions sur ces deux délibérations ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

➤ Délibération n°30 – Fonctionnement 2024 France Services Val-de-Durance : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil départemental.

Adopté à l'unanimité.

➤ Délibération n°31 – Fonctionnement 2024 France Services Vallée de la Blanche : demande de subventions auprès de l'État et du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

Merci.

Sonia Fontaine, pour la petite enfance, les demandes de subventions dans le cadre des appels à projets 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales.

◆◆◆

32. Demandes de subventions dans le cadre des appels à projets 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales

Madame Sonia Fontaine rapporte :

Merci, madame la présidente.

Deux demandes de subvention sur un dossier sur la méthode SNOEZELEN qui se passe dans les crèches :

- un dossier sur la formation pour les équipes de la micro-crèche de Beyne à hauteur de 3 500 euros et un autofinancement pour Provence Alpes Agglomération de 700 euros ;
- la mise en place de ce même projet pour les équipes de la crèche de Mallemoisson avec un coût total de 4 000 euros et un autofinancement pour Provence Alpes Agglomération pour 800 euros.

Il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement et les demandes de subvention ;
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Y a-t-il des interventions ? [*Pas d'intervention.*]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Et maintenant la demande de financement à la Caisse d'Allocations Familiales pour les modulaires de la crèche de Moustiers dans le cadre du fonds Publics et territoires.

◆◆◆

33. Demande de financement à la CAF pour les modulaires de la crèche de Moustiers dans le cadre du fonds « Publics et territoires »

Madame Sonia Fontaine rapporte :

Cette demande vient à la suite de la création de la crèche de Moustiers. Il a été nécessaire de créer une crèche provisoire par un système de modulaires. Les services se sont attelés à trouver une demande de subvention en fonctionnement, ce qui est très rare de la part de la CAF.

Sur le plan de financement de la location évaluée pour dix mois qui se monte à 115 000 euros, c'est un approximatif, nous pourrions aller chercher une demande de subvention entre 10 et 30 %.

Il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement du projet de location des bâtiments modulaires ;
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à solliciter une subvention relative à ce projet auprès de la CAF.

Une petite précision, au moment où nous avons fait cette demande, nous savions qu'elle pouvait varier entre 10 et 30 %. Aujourd'hui, nous nous approcherons plutôt des 10 % que des 30 %.

Si vous me le permettez, je souhaite également remercier Jean-Marc Gillet qui nous a accompagnés sur tous les dossiers de la petite enfance.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci, Sonia.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Il reste la dernière délibération avec Georges Pereira pour l'approbation du contrat de ville de Digne-les-Bains 2024-2030 et attribution des subventions pour 2024.

◆◆◆

34. Approbation du contrat de ville de Digne-les-Bains 2024 – 2030 et attribution des subventions 2024

Monsieur Georges Pereira rapporte :

Merci, madame la présidente.

Une délibération avec deux points.

Le premier point, c'est donc le nouveau contrat de ville qui régit les actions de la politique de la ville. Nous étions sous contrat avec l'État sur une période précédente qui s'achevait en 2020. Avec les épisodes du Covid, cela a été reporté. Aujourd'hui, c'est une nouvelle génération de contrat pour la période 2024-2030.

Vous avez donc le contrat dans la délibération, je ne vais pas m'attarder, sinon pour vous dire que ce contrat, une nouvelle fois, fait état d'un partenariat assez large puisque, outre Provence Alpes Agglomération et l'État, il y a de nombreux partenaires qui sont très précieux dans cette action.

La rédaction de ce contrat a fait l'objet d'un travail pendant de longs mois, presque une année entière, où il a fallu faire le bilan du contrat précédent et activer des concertations pour arriver à coller avec la réalité du terrain. L'objectif initial et prépondérant de ce contrat de ville est tout de même d'améliorer les conditions de vie des habitants des territoires qui sont concernés.

Pour notre agglomération, c'est une compétence territoriale, mais qui ne concerne que la ville de Digne-les-Bains puisque les seuls QPV sur notre territoire de Provence Alpes Agglomération sont situés sur la ville de Digne.

Un grand merci aux techniciens concernés par la rédaction de ce contrat et surtout au CCAS de la Ville de Digne qui aujourd'hui, de manière un peu logique, prend une place prépondérante dans cette politique de la ville, dans la concrétisation de cette politique.

Il est proposé au conseil l'approbation de ce contrat.

Le deuxième aspect de la délibération concerne l'un des outils de la mise en œuvre de cette politique de la ville qui est l'appel à projets annuel. En l'espèce, nous étions sur une phase de transition.

Cette année Provence Alpes Agglomération a prévu un budget de 45 000 euros. Cette opération d'appel à projets a réuni 33 demandes. Un certain nombre ont été écartées parce qu'elles ne répondaient pas aux objectifs recherchés. 25 opérations sont subventionnées ; dans la délibération, vous n'en avez que 22 parce que nous passons en délibération au sein de l'agglomération, celles pour lesquelles l'agglomération est financeur ou cofinanceur avec l'État.

Vous avez la liste des partenaires, des opérateurs, qui ont proposé des actions diverses pour contribuer à l'amélioration de la condition de vie des citoyens qui sont situés sur ces quartiers prioritaires de la ville pour un total de 45 000 euros.

Il n'y a qu'une seule opération qui concerne le CCAS et la Ville de Digne, sinon toutes les autres opérations font l'objet d'un partenariat étroit entre Provence Alpes Agglomération et l'État.

Il est proposé :

- d'approuver le nouveau contrat de ville 2024-2030 tel qu'il est joint en annexe ;
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à signer ce nouveau contrat ;
- d'autoriser madame la présidente ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les subventions accordées au titre de l'année 2024, ainsi qu'à signer tout document administratif y afférent ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

J'ai oublié de dire, c'est une précision importante, que ces propositions de financement sont issues en fait d'une concertation d'abord par un comité de programmation, ensuite validées par un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires de la politique de la ville.

Mme GRANET-BRUNELLO.- Merci beaucoup, Georges.

Y a-t-il des questions ?

[Pas de question.]

Nous passons au vote.

Adopté à l'unanimité.

Une information, les remerciements qu'a reçus Jean Marc Gillet sont tout à fait justifiés. Jean-Marc Gillet réintègre la Ville à 100 % face aux charges de travail notamment sur la municipalité dignoise. C'est ainsi qu'il ne sera plus DGA à l'agglomération et ne s'occupera plus de la petite enfance et des Espaces France Services (EFS). C'est Charlie-Camille Flores qui a accepté de prendre le relais de ses missions (pour les EFS). Jean Marc a été très précieux sur ces missions, nous allons le regretter, mais je sais que Charlie-Camille Flores sera aussi remarquable.

Je vais clore ce conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 35.

La Présidente



Patricia GRANET BRUNELLO

Le Secrétaire de séance

Gilbert REINAUDO



